



MAIRIE DE CAMPAN
HAUTES-PYRÉNÉES

E X T R A I T
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 9 juillet 2020
(Date de convocation : 3 juillet 2020)

Délibération n° 20200709/08

Le neuf juillet deux mille vingt à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Campan, en séance publique.

Étaient présents : M. Alexandre Pujo-Menjouet, Maire, Mme Catherine Pécondon-Montgaillard, M. Etienne Lay, Mme Dominique Borgella-Adjudant, M. Thibaut Maurin, Mme Brigitte Bascaules, M. Sylvain Saligot, Mme Mélissa Pujo-Menjouet, M. Benjamin Soucaze-Soudat, Mme Aurore Ville, M. Thierry Ribeiro, Mme Sarah Laguerre, Mme Pascale De Paoli
formant l'unanimité des membres en exercice.

Conseillers en exercice	: 15
Nombre de présents	: 13
Nombre de votants	: 14
Pour	: 14
Contre	: 0
Abstention	: 0

Étaient absents : M. Gérard Ara (excusé), M. Alain Aragnouet (procuration donnée à Mme Pascale De Paoli)

Secrétaire de séance : M. Etienne Lay

OBJET : CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (C.A.O.)

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 22 du code des marchés publics ;

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de constituer la Commission d'Appel d'Offres et ce pour la durée du mandat ;

Considérant qu'outre le Maire ou son représentant, cette commission est composée de trois membres du Conseil Municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Décide de procéder à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres et proclame élus à l'unanimité :

Membres titulaires :

- Catherine PECONDON-MONTGAILLARD
- Etienne LAY
- Sylvain SALIGOT

Membres suppléants :

- Thibaut MAURIN
- Benjamin SOUCAZE-SOUDAT
- Aurore VILLE

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération.

Date d'affichage :

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Alexandre PUJO-MENJOUET

